



APPEL A COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU SEMINAIRE DE RECHERCHE 2020 DU RESEAU THINK TANK UEMOA

Dans le cadre de son programme d'activités 2020, le Réseau Think Tank UEMOA organise, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA, un séminaire de recherche et de renforcement des capacités à Lomé (TOGO) au cours du mois de septembre 2020. Quatre (4) thématiques de recherche ont été retenues :

1. La ville durable et l'urbanisation ;
2. La résilience au changement climatique dans les agglomérations frontalières ;
3. Les énergies renouvelables ;
4. L'emploi des jeunes et l'insécurité.

Les chercheurs intéressés sont invités à soumettre leurs propositions d'articles par courriel, au plus tard le **30 juin 2020**, aux deux (2) adresses suivantes : ebarry@uemoa.int et atchambou@uemoa.int. Les meilleurs articles seront retenus en vue de leurs présentations lors du séminaire.

Le Réseau de Think Tank UEMOA en abrégé RTT-UEMOA est une structure spécialisée de recherche et de dialogue sur les politiques économiques et sociales. Il regroupe des institutions de recherche de l'espace UEMOA, avec pour mission principale la recherche innovante sur des sujets d'intérêt communautaire en vue d'aider la prise de décisions.

De façon spécifique, le RTT-UEMOA vise à :

- créer un lien entre les institutions de recherche de l'espace UEMOA par leur mise en Réseau ;
- entreprendre des travaux de recherches thématiques au sein du réseau ;
- réaliser des travaux de recherche de qualité sur des problématiques d'intérêts communautaires afin d'influencer l'élaboration de politiques ;
- instaurer un dialogue pour influencer les politiques ;
- disséminer les résultats des travaux de recherche ;
- renforcer les capacités des institutions de recherche afin de les rendre plus compétitives au plan international ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs fixés au niveau communautaire.

Le Président du Comité Exécutif du RTT-UEMOA





NOTE SUR LE THEME N°1 : VILLE DURABLE ET URBANISATION

La ville durable est un concept en construction dans les milieux scientifiques et professionnels. En se définissant, la ville durable devrait intégrer les contextes spécifiques à l'acceptation des grands principes qu'elle prône. Des études de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement indiquent que d'ici 2050, la population urbaine représentera deux tiers (2/3) de la population des Etats membres de l'UEMOA. Comme pour confirmer cette prévision, le trait urbain de l'espace communautaire dévoile deux situations différentes qui présentent des inégalités qu'il convient de mettre en exergue afin non seulement de mieux les appréhender mais aussi et surtout de suggérer des contributions pour faire face à la croissance démographique urbaine et aux défis de développement.

D'un côté, l'on retrouve les grandes villes, souvent les capitales mais pas toujours, de plus de trois (03) millions d'habitants qui concentrent tous les secteurs d'activités et les infrastructures essentielles des Etats et donc aussi les principales richesses. De l'autre côté, ce sont les villes secondaires et les petites villes caractérisées par des zones urbaines peu structurées, dont le niveau infrastructurel est souvent en dessous des besoins des populations, avec un faible niveau des équipements et services urbains de base (eau, électricité, école, centre de santé, voirie, etc.). Les questions de logement et d'offre d'emploi se posent également. Dans ces deux situations, les inégalités restent importantes et la pauvreté urbaine persistante au sein des villes de l'Union.

Au regard du contexte régional et de la mise en œuvre actuel des projets concernant l'aménagement du territoire, quatre (04) questions d'intérêt semblent être pertinentes : (i) l'offre de logement abordable, (ii) le développement des villes secondaires de l'Union, (iii) l'économie spatiale et le développement urbain, et (iv) l'informalisation des économies urbaines



NOTE SUR LE THEME N° 2 :

RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DANS LES AGGLOMERATIONS FRONTALIERES

Les observations et mesures récentes présentées dans les derniers rapports du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ne permettent plus de douter que le climat de la planète est en train de changer et que la plupart des changements observés au cours de ces cinquante dernières années sont imputables à l'activité humaine. La hausse des températures devrait être plus élevée en Afrique de l'Ouest (de 2°C à 6°C au cours du 21^{ème} siècle, et plus élevée dans la partie ouest du Sahara) qu'au niveau mondial (CEDEAO-CSAO/OCDE, 2008). L'Afrique génère en moyenne moins de 4 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites à l'échelle mondiale. Celles des pays de l'UEMOA sont estimées à 0,2% des émissions de l'Afrique (rapports nationaux sur le climat). S'il est établi que les pays en voie de développement, dont les Etats membres de l'UEMOA, sont les plus faibles contributeurs aux émissions des GES, il n'en demeure pas moins qu'ils sont les plus affectés par les conséquences du réchauffement climatique.

Le changement climatique a des conséquences sur les systèmes biophysiques (ressources halieutiques, érosion côtière, pertes de terres agricoles ...) donc des conséquences socio-économiques sur tous les territoires notamment ceux transfrontaliers. En effet, toutes les zones frontalières sont concernées par l'adaptation aux changements climatiques, que ce soit les territoires ruraux ou les agglomérations urbaines. A ce titre, l'Afrique a souligné l'importance des villes à l'avant-garde de la résilience au climat et la nécessité de mécanismes pour financer l'adaptation au changement climatique face à la faible capacité de mobilisation des fonds verts. Cette situation est due à la fois à la complexité des procédures de soumission des projets mais aussi et surtout, à l'insuffisante connaissance des sources de financement climatique ainsi que la faiblesse de l'expertise locale pour répondre aux exigences de ces fonds. Aussi, au-delà d'un traitement national et local, les actions transfrontalières dans ce domaine ont-elles une vraie valeur ajoutée car le changement climatique et les risques, tant naturels que technologiques, ne connaissent pas de frontière. Il est donc essentiel d'apporter une réponse transfrontalière à ces défis, dès lors que les enjeux dépassent les frontières et dans la mesure où la situation d'un pays peut affecter celle de ses voisins. Ainsi, non seulement les territoires transfrontaliers sont, ou devraient devenir, des espaces de responsabilité et de gestion commune, mais aussi de mutualisation de moyens dans le domaine du climat et des risques. C'est dans ce contexte, marqué par la forte vulnérabilité des populations et agglomérations transfrontalières de l'UEMOA, que l'Union doit répondre à un certain nombre de question :

- ✓ Quels sont les impacts du changement climatique sur les ressources des agglomérations transfrontalières, quels sont les impacts projetés dans le futur ?
- ✓ Comment l'UEMOA, au-delà des incertitudes climatiques et de sa vulnérabilité, pourrait-elle tirer profit de cette situation en termes de diversification/transition énergétique et de marchés agricoles dans les agglomérations transfrontalières ?

- ✓ Comment l'UEMOA peut-elle valoriser le potentiel hydro-électrique, solaire et éolien susceptible d'être valorisé dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) ou celui de l'investissement pour l'énergie propre et le développement ?
- ✓ En quoi une approche régionale pourrait davantage attirer ces types d'investissement, d'autant plus que ces ressources sont partagées par plusieurs pays (exemple des bassins fluviaux transfrontaliers) ?
- ✓ Quel mécanisme afin que les agglomérations transfrontalières puissent avoir accès aux financements climatiques, comment garantir le financement pour la gestion des ressources partagées, quel rôle du secteur privé ?
- ✓ Quel est le rôle de l'aménagement du territoire communautaire dans la gestion des agglomérations transfrontalières face aux effets néfastes des changements climatiques ? Comment aider les Etats membres à intégrer les changements climatiques dans l'urbanisme opérationnel et les outils de planification urbaine ?



NOTE SUR LE THEME N°3 :

ENERGIES RENOUVELABLES DANS L'ESPACE UEMOA

Les énergies fossiles comme le pétrole et le gaz restent indispensables, pour le moment, à la couverture des besoins énergétiques au niveau mondial. Toutefois, vu le caractère limité des stocks et la pollution que ces énergies engendrent, la question de l'amélioration de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables se fait de plus en plus pressante, notamment dans la sous-région UEMOA, riche d'un fort potentiel en ressources énergétiques renouvelables, avec des populations rurales et périurbaines ne disposant pas d'un pouvoir d'achat leur permettant de suivre l'évolution des prix des énergies fossiles.

En outre, dans les Etats membres de l'UEMOA, les systèmes d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles se caractérisent par de faibles performances, liées à un ensemble de paramètres d'ordre technologique, économique, politique et structurel, relevant tant des pouvoirs publics, des institutions de recherche, des entreprises de production, des spécificités du marché que des habitudes de consommation des populations. La valorisation des multiples ressources naturelles de la sous-région pourrait constituer une voie de sortie de la crise en incitant le développement de solutions locales moins coûteuses adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'Union et en introduisant des réformes pertinentes pour la création et la promotion de petites et moyennes entreprises d'innovation technologique dans le domaine des énergies renouvelables.

Par ailleurs, la transition énergétique vers un mix-énergétique dominé par les énergies renouvelables, est à la croisée de chemin et se situe au cœur des orientations stratégiques et géopolitiques des Etats membres de l'Union. Il s'agit de l'articuler avec :

- ✓ l'indépendance énergétique vis-à-vis des produits pétroliers importés;
- ✓ la sécurité d'approvisionnement énergétique;
- ✓ la mobilisation de ressources financières;
- ✓ la question de respect des engagements internationaux des Etats pour l'accès universel des populations à l'énergie moderne (ODD7), la préservation de l'environnement et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre ;
- ✓ l'influence des pays producteurs de pétrole.



NOTE SUR LE THEME N°4 :

EMPLOI DES JEUNES ET INSÉCURITE

La question de l'emploi des jeunes est un sujet sensible pour les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 35 ans, frange importante de la population de notre espace communautaire, ne fait que s'amplifier.

Avec la montée de l'insécurité caractérisée par la criminalité organisée, le grand banditisme, les trafics illicites, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité, les jeunes de l'espace de l'UEMOA sont de plus en plus au cœur des actes terroristes.

De par sa situation, son rôle et ce qu'elle représente pour l'avenir en termes de potentiel, d'innovation ou de production, la jeunesse constitue en soi, un condensé de défis à relever par toutes les sociétés de l'espace UEMOA.

Il conviendrait d'identifier clairement les défis liés à l'emploi des jeunes. Et plus particulièrement investiguer sur :

1. Les réformes nécessaires aux systèmes éducatifs (formels et non formels);
2. Les jeunes dans les trafics de drogues et stupéfiants ;
3. Les jeunes, terrorisme et emploi ;
4. Les jeunes et l'immigration clandestine.

Les problèmes liés à la jeunesse ne se limitent pas à l'éducation et à la formation. Ils se posent aussi en termes de mobilisation pour la prise en charge des principaux enjeux politiques, économiques ou sociaux. C'est à ce niveau que la relation doit s'établir de la manière la plus visible avec les questions de paix et de sécurité. En quoi la jeunesse peut-elle être un acteur original de paix et de sécurité ?